



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative**  
**CAR/276**

Le 18 juin 2009

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 6 des radiocommunications**

- **Proposition d'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation et de 5 projets de Recommandation révisée et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**
- **Proposition de suppression de 2 Recommandations**

A sa réunion tenue les 7 et 8 mai 2009, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation et de 5 projets de Recommandation révisée (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Les titres et les résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe 1. Par ailleurs, la Commission d'études a proposé la suppression de 2 Recommandations énumérées dans l'Annexe 2.

La période d'examen, qui durera 3 mois, se terminera le 18 septembre 2009. Si, d'ici là, aucun Etat Membre n'a formulé d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 6. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, les projets de Recommandation seront considérés également comme approuvés. Toutefois, si un Etat Membre formule une objection au cours de la période d'examen, les procédures décrites au § 10.2.1.2 de la Résolution UIT-R 1-5 s'appliqueront.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les conclusions de la procédure PAAS seront communiquées dans une Circulaire administrative (CACE) et les Recommandations approuvées seront publiées dans les plus brefs délais.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe 1:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Annexe 2:** Liste des Recommandations qu'il est proposé de supprimer

**Documents joints:** Documents 6/139(Rév.1), 6/145(Rév.1), 6/146(Rév.1), 6/150(Rév.1), 6/157(Rév.1) et 6/158(Rév.1) sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

## **Annexe 1**

### **Titres et résumés des projets de Recommandation**

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[DCAS]

Doc. 6/139(Rév.1)

#### **Systemes à accès conditionnel pour la radiodiffusion numérique**

Les principes décrits dans cette Annexe devraient faciliter la mise au point de systèmes à accès conditionnel efficaces pour la radiodiffusion numérique fondée sur les flux de transport MPEG-2, qui soient pratiques aussi bien pour les abonnés que pour les fournisseurs de service, afin de garantir une protection fiable des informations contre l'accès non autorisé.

Les principes s'appliquent de manière générale à la fourniture de services de télévision numérique, de services de radiophonie ainsi que de services de radiodiffusion multimédia et de données. Ils s'appliquent à la fourniture de paquets de flux de transport MPEG-2 aux consommateurs sur différents systèmes, comme les systèmes numériques de Terre, numériques câblés, numériques par satellite et de radiodiffusion IP (protocole Internet).

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1699

Doc. 6/145(Rév.1)

#### **Harmonisation des formats des applications déclaratives pour la télévision interactive**

Cette révision inclut des types de média additionnels dans son infrastructure noyau commune et les nouvelles fonctions suivantes: format intermédiaire pour la conversion des formats des applications déclaratives et cadre pour le regroupement en un seul contenu des contenus créés dans des formats multiples. Le langage de balisage pour la télévision dans le monde entier (wTVML, voir l'Annexe 6) et le langage de contexte imbriqué (NCL, voir l'Annexe 7) sont respectivement employés comme format intermédiaire et comme cadre. Il a en outre été tenu compte de la dernière version de la norme ARIB STD-B24, qui est l'une des normes initiales relatives à l'extraction de l'infrastructure noyau commune.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1306-3

Doc. 6/146(Rév.1)

#### **Méthodes de correction d'erreur, de mise en trame des données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre**

Cette Recommandation définit des méthodes de correction d'erreur, de mise en trame des données, de modulation et d'émission pour les systèmes existants de radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre. Il est à noter que la Commission d'études 6 (GT 6A) élabore actuellement la Recommandation UIT-R [DTTB2ND], qui définit les familles de méthodes de correction d'erreur, de mise en trame, de modulation et d'émission pour les futurs systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.500-11

Doc. 6/150(Rév.1)

### **Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision**

Après avoir examiné les améliorations de la méthode ACR proposées dans le nouveau texte de la Recommandation UIT-T P.910, une révision de la Recommandation UIT-R BT.500-11 est proposée.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1691

Doc. 6/157(Rév.1)

### **Commande adaptative de la qualité des images dans les systèmes de télévision numérique**

La Recommandation spécifie l'utilisation, dans les systèmes adaptatifs de télévision numérique, de méthodes d'optimisation globale de la qualité des images. Elle spécifie que les informations nécessaires sur les caractéristiques de l'image transmise, sur les conditions d'observation, sur les conditions de transmission, etc. doivent être insérées dans le flux binaire à un endroit précis. Elle spécifie aussi que, dans le cas de la présentation d'image fondée sur des objets, il est souhaitable que des métadonnées acheminent des paramètres propres à la saisie des objets, au traitement, à la transmission, etc.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1692

Doc. 6/158(Rév.1)

### **Optimisation de la qualité de reproduction des couleurs en télévision numérique**

La Recommandation spécifie que les solutions techniques pour les systèmes de télévision numérique à colorimétrie adaptative doivent être fondées sur l'utilisation de modèles de rendu des couleurs élaborés en tenant compte de l'adaptation du système visuel humain aux conditions d'observation (éventuellement différentes) aux deux extrémités de la chaîne de télévision de bout en bout. Elle spécifie aussi que, dans le cas de la présentation d'image fondée sur des objets, il est souhaitable que des métadonnées acheminent des paramètres propres à la saisie des objets, au traitement, à la transmission, etc.

## Annexe 2

### Liste des Recommandations qu'il est proposé de supprimer

<b>Recommandation UIT-R</b>	<b>Titre</b>
BR.657	Enregistrement sur bande magnétique de la télévision numérique
BT.1360	Caractéristiques de la prise de vues à haute définition

---